EXTRAIT DU REGISTRE DES DEI

Séance du 06 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 058-265801944-20240606-DEL06062024_14-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procurations: 4

Présents (7):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice

Excusés (6):

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier François Diot, Conseiller Municipal Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza Roger Clay, Administrateur

DEL06062024-14

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION (DAC58)

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret du 18 mars 2021, venu préciser les missions et fonctionnements des Dispositifs d'Appui à la Coordination,

Considérant le partenariat développé par le SSIAD depuis plusieurs années avec le DAC 58 porté par le réseau EMERAUDE afin que la coordination territoriale des acteurs de santé du territoire soit active, et pour garantir à toutes les personnes du territoire un accès aux soins,

Considérant la volonté commune de prolonger les collaborations mises en place,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat soumise à votre examen,
- D'autoriser le Président du CCAS à la signer ainsi que tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente Martine Mazover